

Communiqué presse

Nice, le 17.11.2020

La CCI Nice Côte d'azur analyse la transmission d'entreprises dans le 06

Le tissu économique azuréen est composé à 90% d'entreprises de moins de 6 salariés et près de 40 % d'entre elles ont à leur tête un dirigeant âgé de plus de 55 ans, potentiellement concerné par une démarche de transmission. Représentant plus de 26 500 entreprises et 80 000 emplois, l'enjeu économique est évident et le processus de transmission mérite à ce titre d'être anticipé, évalué et accompagné.

La CCI Nice Côte d'Azur vient donc de livrer sa dernière étude « La transmission dans les Alpes-Maritimes » en identifiant les enjeux, le profil du cédant, les secteurs d'activités et bassins géographiques particulièrement concernés. L'objectif : permettre au cédant de mieux se connaître, se positionner et surtout trouver les clés d'un accompagnement réussi dans un processus parfois complexe.

La sauvegarde d'un savoir-faire, le maintien de l'emploi et d'une production « made in Côte d'Azur » sont les enjeux d'une transmission réussie.

Pour Jean-Pierre Savarino, Président de la CCI Nice Côte d'Azur : « *Pour bien céder son entreprise, il faut être réactif et accompagné. Il faut surtout anticiper les délais (valorisation, recherche de repreneur, audits...) puis réfléchir à l'organisation future (direction opérationnelle, salariés, clients, fournisseurs, banque...). Une opération de cession est généralement réalisée dans un délai de 6 à 12 mois. Durant cette période, il est essentiel que le dirigeant soit conseillé. C'est ce que la CCI Nice Côte d'Azur entend faire via son Pôle Entreprendre avec un accompagnement sur mesure auprès des cédants et des repreneurs. Le réseau des CCI s'est également doté d'un outil national Transentreprise, qui permet la diffusion d'annonces anonymes de cession et la mise en relation avec des repreneurs qualifiés : <https://www.transentreprise.com/>. »*

Une hausse des transmissions dans les secteurs de l'industrie et de la construction

En lien avec l'âge croissant du dirigeant, le nombre d'entreprises à transmettre a augmenté de 22 % depuis 2017. Les hausses les plus fortes concernent les secteurs de l'industrie (+3,8 pts) et de la construction (+2 pts).

Secteurs	2011	2014	2017	2019	Total
Industrie	35%	37%	44%	48%	1 628
Construction	24%	25%	31%	33%	3 028
Commerce	33%	35%	41%	42%	6 973
Services	32%	35%	38%	38%	14 955
Total	32%	33%	38%	39%	26 594

Contact presse :

Catherine Jacques, T.04 93 13 73 96, catherine.jacques@cote-azur.cci.fr



3 dirigeants sur 4 sont des hommes

La répartition des hommes et des femmes parmi les dirigeants de plus de 55 ans est identique à la répartition hommes/femmes de l'ensemble des dirigeants des Alpes-Maritimes, soit une proportion de 74% d'hommes pour 26% de femmes.

Quand l'uberisation rajeunit la moyenne d'âge des dirigeants

En 2019, l'âge moyen de l'ensemble des dirigeants des Alpes-Maritimes a baissé de quasiment un an pour atteindre 50,5 ans. L'essor des micro-entreprises par l'ubérisation de certaines professions, comme la livraison à domicile, fait baisser l'âge moyen des chefs d'entreprise sur les deux dernières années. Les micro-entrepreneurs de cette branche ont une moyenne d'âge plus jeune, ce qui contribue à diminuer l'âge moyen global.

Entre 2017 et 2018, le nombre de micro-entreprises relevant de la branche d'activité « transport et entreposage » a été multiplié par 7. Depuis la progression est constante pour atteindre 745 établissements en 2019 contre 70 en 2017.

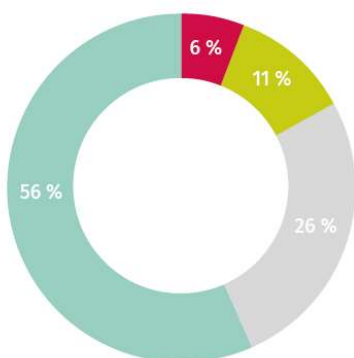
Des cessions d'entreprises de plus en plus tardives

L'âge moyen pour transmettre son entreprise est désormais de 65 ans et 9 mois mais varie en fonction des secteurs d'activité. Les dirigeants des secteurs des services et de la construction sont globalement plus jeunes que les dirigeants du commerce et de l'industrie.

Les Services : + de 50% des entreprises et des emplois concernés par les enjeux de la transmission

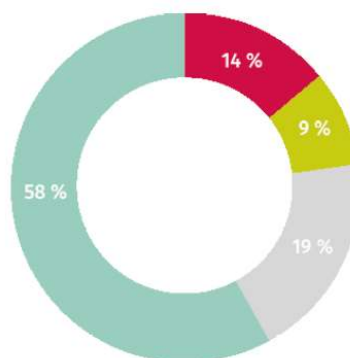
Le taux de dépendance de l'emploi, c'est-à-dire la proportion d'emplois dépendant d'entreprises dont le dirigeant est âgé de 55 ans et plus, varie selon les secteurs d'activités. Ce taux d'emplois dépendants est plus fort dans les services et particulièrement dans l'industrie (6% des entreprises à transmettre et 14% des emplois dépendants). A l'inverse, le secteur du commerce représente 26% des entreprises à transmettre et 19% des emplois dépendants, du fait du nombre important de petites entreprises individuelles.

Entreprises potentiellement à transmettre



■ Industrie ■ Construction ■ Commerce ■ Services

Emplois dépendants



■ Industrie ■ Construction ■ Commerce ■ Services

Contact presse :

Catherine Jacques, T.04 93 13 73 96, catherine.jacques@cote-azur.cci.fr



Commerces et Industrie : au cœur du processus de transmission

Le nombre d'entreprises à transmettre dans les 15 ans a subi une augmentation globale de 7 points depuis 2011. Le commerce et l'industrie sont les secteurs les plus concernés par la transmission. Un dirigeant sur deux a plus de 55 ans dans le commerce de gros (50%) et dans les activités immobilières (51%). Plus de la moitié des emplois fournis dans l'industrie, le commerce de gros, et l'information et la communication dépendent de dirigeants âgés de plus de 55 ans.

La construction demeure le secteur le moins impacté par la transmission sur le département et concentre les taux les plus bas depuis 2014, tant au niveau du taux de dirigeants de 55 ans et plus (33%), que du taux de dépendance à l'emploi (48%).

La transmission, un enjeu territorial

On relève une relative homogénéité du taux d'entreprises à transmettre sur la zone littorale et sur les communes du moyen et haut pays des Alpes-Maritimes. Le bassin de Grasse a le plus fort taux de dépendance de l'emploi : 61% représentant 9027 emplois. Sur le bassin de Cannes, le taux d'entreprises dirigées par un chef d'entreprise de 55 ans et + est le plus élevé : 41% représentant 5180 établissements.

Retrouvez l'étude complète sur le site de la CCI Nice Côte d'Azur :

<https://www.cote-azur.cci.fr/telechargez-letude-transmission-dentreprise/>